



## CONSEILS PRATIQUES AUX FUTURS RESIDENTS

Vous serez logés sur le site du Marais, 18 rue de l'Hôtel de Ville dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris (75004) ou sur le site de Montmartre, 24 rue Norvins dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris (75018).

Afin de bien préparer votre arrivée et votre séjour à la Cité internationale des arts, nous vous invitons à lire attentivement votre LETTRE D'INVITATION, le REGLEMENT GENERAL ainsi que ces CONSEILS PRATIQUES. Vous pouvez également consulter la foire aux questions (FAQ) qui se trouve sur le site Internet de la Cité : <http://www.citedesartsparis.fr/residences/faq>.

### **Avant votre arrivée :**

Il est important de nous contacter avant le début de votre séjour pour nous préciser le jour et l'heure de votre arrivée à la Cité internationale des arts et si vous serez accompagné. Nous vous demandons de respecter les dates d'arrivée et de départ qui sont mentionnées dans la LETTRE D'INVITATION.

**Dépôt de garantie :** Si vous devez régler un dépôt de garantie, il doit être payé avant la date mentionnée dans votre LETTRE D'INVITATION, selon les modalités indiquées dans cette même lettre.

**Visas :** N'oubliez pas de vérifier vos obligations administratives avant votre départ. Si un visa est exigé pour la durée de votre séjour en France, le Consulat de France de votre pays étudiera avec des délais qui peuvent être longs votre demande de visa ou de carte de séjour.

**Assurances :** La Cité internationale des arts est assurée pour tous les risques où sa responsabilité est engagée. Cette assurance ne concerne ni vos objets personnels, ni vos œuvres, ni les dégâts que vous pourriez occasionner (bris de vitre, de clé, de porte, d'éléments d'habitation comme lavabo, meuble etc.). Ils sont à couvrir par votre propre assurance.

**Assurance maladie :** Vous devez souscrire une assurance maladie pour la couverture de vos frais éventuels de santé ou d'hospitalisation et de rapatriement.

**Importation d'œuvres d'art :** Si vous importez certaines de vos œuvres en France, informez-vous des obligations et procédures auprès des services de douane.

### **Comment vous rendre à la Cité internationale des arts – site du Marais :**

**Avion Roissy Charles de Gaulle :** RER B direction Massy-Palaiseau jusqu'à Châtelet-les-Halles puis métro ligne 7 direction Mairie d'Ivry ou Villejuif jusqu'à Pont Marie (prix du billet de RER : environ 10 €)

**Orly :** Tramway n° 7 direction Villejuif-Louis Aragon jusqu'à Villejuif-Louis Aragon puis métro ligne 7 direction La Courneuve jusqu'à Pont Marie (prix du billet : environ 10 €)

**Beauvais :** Bus jusqu'à Porte Maillot puis métro ligne 1 direction Château de Vincennes jusqu'à Palais Royal-Musée du Louvre et métro ligne 7 direction Mairie d'Ivry ou Villejuif jusqu'à Pont Marie

**Train Gare du Nord :** Métro ligne 4 direction Porte d'Orléans jusqu'à Châtelet-les-Halles puis métro ligne 7 direction Mairie d'Ivry ou Villejuif jusqu'à Pont Marie

**Gare de l'Est :** Métro ligne 7 direction Mairie d'Ivry ou Villejuif jusqu'à Pont Marie

Merci de noter que vous devez vous rendre à la Cité internationale des arts par vos propres moyens. Attention, à la station Châtelet, il y a environ 10 minutes de marche à pied (escalier, escalator et tapis roulant).



**Taxi :** Il existe depuis peu des forfaits aéroports-centre de Paris à prix fixes. Comptez 50 € pour vous rendre à la Cité internationale des arts depuis l'aéroport de Charles de Gaulle, 35 € depuis l'aéroport d'Orly. Avant votre course, n'oubliez pas de vérifier que la compagnie de taxis pratique bien ce forfait.

**Accueil :**

L'accueil est assuré en permanence. A partir de 22h, la grille est fermée. Vous devez sonner et attendre le gardien de nuit. Le samedi, le dimanche et la nuit, le gardien peut s'absenter pour des rondes ; merci de patienter.

**Internet :** Une connexion WIFI est disponible pour tous les ateliers du site du Marais, son coût est inclus dans les prestations mensuelles. Pour un accès à Internet professionnel ou si vous êtes résident sur le site de Montmartre, vous pouvez souscrire un abonnement auprès d'un opérateur (Orange, Free, SFR...) pour lequel il vous faudra impérativement ouvrir un compte bancaire en France. La Cité internationale des arts peut faciliter vos démarches auprès de certains établissements bancaires.

**Courrier :** Vos courriers personnels sont à adresser à :

*Monsieur ou Madame...  
Cité internationale des arts  
18, rue de l'Hôtel de Ville  
75180 PARIS Cedex 04  
France*

A votre départ, nous ferons suivre votre courrier à votre nouvelle adresse pendant une période de 2 mois.

**Téléphone :** Le numéro du standard est (+33) 01 42 78 71 72. Il transmet les appels et en cas d'absence, note les messages urgents de vos correspondants. De 0 h à 7 h, l'opérateur qui transmet les communications s'absente pour effectuer des rondes. Informez vos correspondants étrangers pour renouveler leurs appels. Les ateliers du Marais sont équipés d'un téléphone permettant les communications intérieures. Pour les appels extérieurs, vous pouvez équiper vos portables d'une carte SIM. Un téléphone à carte est disponible dans le hall du bâtiment principal. Si votre séjour est supérieur à 3 mois, vous pouvez obtenir une ligne privée. Les démarches pour obtenir cette ligne ne peuvent pas être faites avant votre arrivée.

**Télécopieur :** Vous pouvez recevoir des Fax : (+33) 01 42 74 36 93.

**Atelier de résidence :**

Tous les ateliers disposent d'une grande pièce de travail, d'un lit, d'une salle de bains et d'une kitchenette équipée d'une plaque de cuisson électrique et d'un réfrigérateur. Tout le matériel est fourni pour le couchage. Vous devez apporter vos serviettes de toilette. La vaisselle est fournie mais pas les torchons et les produits d'entretien.

La puissance électrique installée dans les ateliers varie entre 2 et 3 Kwatts.

Nous rappelons qu'il s'agit d'un atelier de résidence. En aucun cas, il ne peut se transformer en logement avec votre propre mobilier.

Vous êtes chargé de l'entretien régulier de votre atelier, le personnel de la Cité internationale des arts n'intervenant pas. A votre départ, nous vous demandons de laisser l'atelier dans l'état où vous l'avez trouvé à l'arrivée.

Nous disposons de quelques lits pour bébé. Il faut en faire la demande avant votre arrivée.

**Laverie :** Des machines à laver (3 € le jeton) et à sécher (2 € le jeton) le linge sont à la disposition des résidents. Nous ne fournissons pas de fer à repasser.

**Prestations**



Les prestations sont à régler en euros en début de mois. Comme vous réglez des prestations (remboursement de charges) et non un loyer, il ne vous est pas possible de faire une demande d'APL.

Vous pouvez être accompagné d'1 personne (supplément : 162 €) et d'1 jeune enfant (119 € jusqu'à 7 ans).

Si vous désirez inviter une personne, il faut en informer préalablement la réception (séjour d'1 jour à 1 semaine : 131 €, 1 mois : 236 €).

**Vie culturelle :**

**Carte-Musées :** Vous bénéficiez d'une carte permettant un tarif préférentiel pour les entrées dans la plupart des musées parisiens. Elle vous est remise à l'accueil après réception de votre photo d'identité.

**Cours de français :** Des cours pratiques de langue française sont organisés deux fois par semaine. Le prix de ces leçons est fixé à 10 € par séance de deux heures.

**Salles de répétitions :** La Cité internationale des arts met à la disposition des musiciens des studios de répétition équipés de pianos droits et quart de queue et un orgue 16 jeux. Une participation financière est demandée.

**Ateliers collectifs :** Des ateliers de gravure, de sérigraphie et un four à céramique sont à la disposition des artistes professionnels intéressés contre participation aux frais.

**Renseignements et réservations auprès de** [espaces@citedesartsparis.fr](mailto:espaces@citedesartsparis.fr)

**Projets culturels :** Pendant leur séjour, les artistes qui souhaitent organiser un projet artistique (concert, expositions, performances, etc.) dans l'un des espaces de la Cité internationale des arts peuvent prendre contact avec le service de programmation culturelle ([programmation@citedesartsparis.fr](mailto:programmation@citedesartsparis.fr)). Tout projet fait l'objet d'un rendez-vous.

La programmation peut être consultée sur le site [www.citedesartsparis.fr](http://www.citedesartsparis.fr).

**Open-Studios :** Les artistes peuvent organiser librement des « Portes ouvertes » de leur atelier-logement durant leur séjour à la Cité internationale des arts. Pour connaître les modalités et la procédure pour organiser un open studio, merci de consulter le guide suivant : <http://bit.ly/openstudioprocedure2019>

**Communication :** En tant que résident de la Cité internationale des arts, le logo de la Cité internationale des arts doit figurer sur tous vos supports de communication (imprimés et numériques). Vous pouvez en faire la demande auprès du service de communication ([communication@citedesartsparis.fr](mailto:communication@citedesartsparis.fr)).

**Bienvenue à la Cité internationale des arts !**